

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le

ID : 039-253900302-20250918-SIE_2025_0011-DE



SÉANCE DU 18 / 09 / 2025

Date de la convention :
15 / 09 / 2025Date d'affichage :
15 / 09 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 4
- Présents : 4
- Votants : 4

Votes :

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les dix-huit septembres à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, M. Marcel RENAUD, M. Julien BUFFAUT, M. Régis LACROIX, Mme Catherine FORESTIER,

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Romain VOLATIER**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Marcel RENAUD**OBJET : RPQS 2024**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable pour l'exercice 2024, conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport présente :

- Les indicateurs de performance du service de l'eau potable et de l'assainissement.
- Les données financières et techniques.
- Le prix de l'eau et ses composantes.
- Les actions menées pour améliorer la qualité du service.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'APPROUVER les Rapports Annuels 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable ;
- DE PUBLIER ce rapport conformément aux obligations réglementaires, notamment sur le portail SISPEA
- DE TRANSMETTRE la présente délibération à la Préfecture dans les délais légaux.
- DE DEMANDER aux communes adhérentes de mettre le rapport à disposition du public via les moyens de communication habituels.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à transmettre les documents approuvés aux partenaires et instances réglementaires compétents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président, Michel BLASER